

RÈGLEMENT

Horaires d'ouverture : 8h00 à 20h00
Baignade non-surveillée

Art. 1 - La piscine est exclusivement réservée à la clientèle de l'hôtel et aux membres du Golf. Les invités et les visiteurs ne sont pas autorisés ;

Art. 2 - Les enfants de moins de 16 ans ou ceux ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable ;

Art. 3 - La douche est obligatoire pour tous les utilisateurs de la piscine, avant toute baignade ;

Art. 4 - Les serviettes de bain sont exclusivement fournies par l'hôtel et mises à disposition à la réception ;

Art. 5 - La nourriture et les boissons provenant de l'extérieur de l'établissement ne sont pas permises à la consommation dans le périmètre de la piscine ;

Art. 6 - Il est interdit de fumer en dehors des zones prévues à cet effet ;

Art. 7 - L'utilisation de radios et d'enceintes pour la diffusion de musique et autres nuisances sonores sont interdites. La piscine est un endroit de calme et de détente ;

Art. 8 - Les jeux, balles, engins nautiques et autres objets flottants sont interdits, à l'exception des bouées et des équipements de sécurité ;

Art. 9 - Il est interdit de courir aux abords de la piscine ;

Art. 10 - La Direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol, oubli ou détérioration de vos objets personnels ;

Art. 11 - Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner l'éviction du baigneur ;

Art. 12 - Les usagers de la piscine s'engagent à respecter les différents articles de ce règlement ;

Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur votre coopération.

L'équipe du Domaine du Gouverneur